



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMONARD, Pascal FAYOLLE, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN (arrivée à 20h30), Martine MORION, Martin TRESCA

Excusés : Xavier BRUNETIERE, Emeric FORESTIER,
Xavier BRUNETIERE a donné pouvoir à Yves MATHIEU
Emeric FORESTIER a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY.

Secrétaire de séance : Nadine GONIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018.

1. Demande de subvention à la Région dans le cadre du plan ruralité, pour l'installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes

Yves Mathieu rappelle que la cuve de fioul de la salle des fêtes est percée et qu'il avait été décidé de remettre une petite cuve (1000 litres). Trois devis ont été demandés pour un nouveau mode de chauffage. Il propose de demander une subvention à hauteur de 50 % à la Région dans le cadre du plan ruralité en présentant le devis le plus onéreux à savoir 21 479.39 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention à la Région.

2 Autoriser le maire à lancer le marché de travaux pour la rénovation de l'école maternelle et la construction de la salle de motricité et du restaurant scolaire

Yves Mathieu informe que le dossier de consultation des entreprises est sur le point d'être finalisé par le maître d'œuvre et qu'il doit être autorisé à lancer le marché de travaux. Il y a eu un retard dans le dépôt du permis de construire dû à un désaccord entre le bureau de contrôle et l'architecte concernant l'obligation de mettre un ascenseur. Finalement, le bureau de contrôle renonce à l'obligation de l'ascenseur, le permis sera donc déposé prochainement. Fabrice Longefay informe des dates du nouveau planning concernant les travaux à savoir un démarrage en février 2019 pour se terminer en mars 2020. Yves Mathieu en profite pour informer le conseil que la demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été refusée par la Préfecture du Rhône. Il indique qu'il a demandé un rendez-vous à Monsieur le Sous-Préfet. Le conseil municipal autorise le maire à lancer le marché de travaux à l'unanimité.

3 Location du logement : 17 Place de Hautefort : Autoriser le maire à signer le bail

Yves Mathieu rappelle que le locataire du logement situé 17 place de Hautefort est parti fin juin. Cinq candidats se sont positionnés pour obtenir le logement. Il propose d'attribuer le logement à Monsieur Gérard Bouvier qui perd son logement actuel suite à la vente de la maison par le propriétaire. Le loyer de ce logement conventionné est de 340 € hors charges. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le bail.

4 Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la CAVBS

Monsieur le Maire donne une présentation du contenu du PLH 2019-2024 élaboré par la CAVBS qui comporte trois parties : le diagnostic, les orientations et le programme d'action territorialisé. Ce dernier est encadré par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui estime que le territoire du Beaujolais doit pouvoir accueillir 45 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030. Le DOG (document d'orientation général) a défini 5 niveaux de polarités avec pour chacun un nombre de logements à construire entre 1999 et 2030. La commune de Blacé se trouve dans le pôle 5 c'est-à-dire avec très peu de logements à construire. La commune a droit à 8 logements à construire par an mais on a déjà construit 47 logements.

Andrée Gauthier informe que même si on n'a pas beaucoup de logements à construire, il y aura toujours les divisions de parcelles et de bâtiments qui ne rentrent pas dans le calcul. Sylvie Jambon ne comprend pas pourquoi un PLH est en cours alors qu'il va y avoir le PLUIH.

Arrivée de Laurent Metge-Toppin.

Andrée Gauthier informe qu'il n'y a eu aucune réunion de la commission urbanisme au sein de la CAVBS en 2018. Le conseil municipal donne un avis favorable (10 pour et 5 abstentions).

5 Modification des statuts de la CAVBS

Andrée Gauthier fait la synthèse des modifications des statuts de la CAVBS à savoir :

- Suppression de la compétence facultative : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Cette obligation est imposée aux communes de plus de 3500 habitants.
- Inscription de la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Suppression de la compétence facultative hydraulique, rivières et milieux aquatiques maintenant regroupée au sein de la compétence GEMAPI.
- Suppression de la compétence facultative : plan local d'urbanisme sur les communes de Limas, Gleizé, Arnas et Villefranche s/S.. Cette compétence est maintenant exercée sur l'ensemble du territoire de la CAVBS.
- Suppression de la compétence gestion du service public de la restauration scolaire des écoles : compétence rendue aux communes.
- Suppression de la compétence facultative en matière de tourisme et de loisirs : la compétence obligatoire est déjà inscrite dans les statuts et libellée « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
- Ajout d'une compétence facultative : Contribution au SDMIS (service départemental métropolitain d'incendie et de secours) pour l'ensemble des communes du Rhône et de Jassans-Riottier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CAVBS.

6 Approbation du rapport n°1 de la CLECT

Yves Mathieu fait la synthèse du rapport n°1 de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Ce rapport concerne les compétences suivantes :

- Hydraulique, rivières et milieux aquatiques (commune de Jassans) : ajustement de la charge transférée.
- Compétence ZAE (transfert de la zone du champ d'Huy située Jassans) : évaluation de la charge transférée.
- Compétence petite enfance (commune de Jassans) : ajustement du coût de la charge transférée soit un reversement à cette commune de 51 972 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

7 Approbation du rapport n°2 de la CLECT

Yves Mathieu fait la synthèse du rapport n°2 de la CLECT à savoir l'évaluation de la charge transférée pour chaque commune de la CAVBS concernant sa participation au SDMIS.

La CAVBS paiera la contribution au SDMIS à compter de 2019. Cette année, pour Blacé, elle s'élevait à 24 561 €. Cette somme ne sera pas déduite de l'attribution de compensation pour notre commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

8 Approbation du montant des attributions de compensation (contribution au financement du SDIS)

Yves Mathieu informe que la CLECT s'est réunie le 1^{er} octobre dernier et s'est prononcée sur l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence contribution au financement du SDIS soit pour Blacé, la somme de 24 561 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

9 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Olivier Berthet fait la synthèse du rapport. Il indique qu'il y a deux types de gestion : certaines communes de l'agglo sont gérées en régie et d'autres dont Blacé en délégation de service public. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 228 pour Blacé. Un contrôle des installations d'assainissement autonome doit être fait tous les quatre ans chez les particuliers et le coût de cette prestation varie selon les communes (69.09 € pour St Julien et 98.44 € pour Blacé). 55 % des installations font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental, 26 % font l'objet d'un avis défavorable mais sans risque et 19 % font l'objet d'un avis favorable. Olivier Berthet précise qu'il n'y a plus d'aide du Département pour la mise aux normes et la CAVBS qui avait envisagé d'aider en partenariat avec l'agence de l'eau ne pourra pas satisfaire tous les dossiers déposés. Yves Mathieu rappelle qu'il y avait un projet de réaliser un assainissement collectif sur Berne, Les Places et que celui-ci ne se réalisera pas.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

10 Rapport annuel 2017 sur l'activité de la CAVBS

Andrée Gauthier commente le rapport d'activité de la CAVBS concernant 2017 : points forts de l'année, le budget, l'attractivité économique, touristique et culturelle, l'assainissement, l'eau potable, la collecte des déchets ménagers, tri sélectif, l'aménagement de l'espace, renforcement de la cohésion sociale et les solidarités.

Elle indique que la commission environnement au sein de l'agglo a décidé de ne plus imprimer les calendriers de collecte sélective, à charge aux communes de le faire si elles le souhaitent. Fabrice Longefay indique que c'est une compétence de l'agglo et que la commune ne devrait pas avoir à les imprimer. Andrée Gauthier et Sylvie Jambon pensent que ce serait dommage de priver les Blacéens du support papier. Ces calendriers pourraient être distribués en même temps que le flash municipal fin novembre.

Pour information, concernant, la halte fluviale, Andrée Gauthier indique que trois pontons sont prévus vers la plage de Villefranche s/S, la construction du premier commencera en mai 2019 pour un coût de 1 500 000 € HT.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DIA :

- Maison rue du château : avis favorable
- Maison route de St Julien : avis favorable

Questions diverses :

Urbanisme : Yves Mathieu informe que la CAVBS procédera à une modification des PLU, en 2019 pour l'ensemble des communes membres qui le souhaite. La commune doit donner pour le 1^{er} décembre prochain la liste des modifications qu'elle souhaiterait apporter au PLU actuel. Il propose une réunion de la commission urbanisme afin de recenser les éventuels cuvages qui pourraient changer de destination. Fabrice Longefay rappelle qu'une réunion avait été organisée en début de mandat avec tous les exploitants agricoles concernant ce sujet. Sylvie Jambon pense qu'il faudrait redonner l'information aux exploitants car cette réunion date déjà de plusieurs années. Andrée Gauthier indique qu'il faut être prudent avec le changement de destination des cuvages dont il n'y a plus d'activité car il y a actuellement 15 porteurs de projets concernant la viticulture et que certains cherchent peut-être des cuvages.

Travaux : Yves Mathieu informe que les travaux d'accessibilité de la mairie ont commencé. Le devis de l'entreprise Grosfillex pour le changement des fenêtres de la salle des fêtes a été reçu et nous en attendons deux autres. Marie-Pierre Baroux demande si l'on a reçu le devis pour la pose d'une barrière à la salle des fêtes. Yves Mathieu répond qu'aucun devis n'a été demandé car cela n'est pas réalisable (problème de pente et de résistance du matériel).

SIVOS : Yves Mathieu indique avoir été convoqué à une réunion avec l'ensemble des communes membres du SIVOS, car il y a actuellement des problèmes avec la commune de St Georges de Reneins qui ne veut plus mettre à disposition du syndicat ni bureau ni agent pour l'entretien du gymnase ainsi que la tonte des espaces verts. Jusqu'à présent, ceci était géré par la commune de St Georges et le syndicat reversait une compensation financière. Le syndicat doit donc se réorganiser en attendant de trouver une solution.

CCAS : Martine Morion informe que les prix d'inscription à la randonnée pédestre 2019 seront les mêmes que cette année. Le bénéfice de la randonnée du 30 septembre 2018 est de 2 261.80 €. Elle rappelle également que les personnes âgées ont le choix entre la distribution de chocolats ou un repas. Cela aura lieu le 15 décembre. Marie-Pierre Baroux informe que le Comité Départemental Rhône-Métropole de Lyon ouvre un programme « Ensemble, Préservons notre Capital Santé » à destination des personnes âgées de plus de 60 ans. Ce programme regroupe 10 séances collectives de gymnastique douce, 1 séance de sensibilisation à l'aménagement du logement et la prévention des chutes et 1 séance de sensibilisation à l'équilibre alimentaire pour un coût de 15 €. Elle informe que les communes de St Julien et Salles-Arbuissonnas sont également partantes. Pour Blacé, les séances auront lieu à la maison associative. L'association des familles va envoyer l'information à tous les habitants de la commune de plus de 60 ans afin de recenser les personnes intéressées.

Plan mercredi : Andrée Gauthier informe qu'une réunion des commissions « enfance et jeunesse » et « scolaire et périscolaire » a eu lieu avec les communes de St Julien, Salles-Arbuissonnas et l'association des familles afin d'évoquer le plan mercredi. La mise en place de ce plan mercredi nécessite l'établissement d'un PEDT par chaque commune et à présenter pour le 30 novembre 2018 au plus tard. Sur ce PEDT, il est important d'indiquer que la gestion du centre de loisirs du mercredi est assurée par l'association des familles de Blacé, Salles-Arbuissonnas et Saint Julien, et que celle-ci

doit détailler les activités de qualité prévues. Cette partie nécessitant un travail important, le délai étant jugé trop court, il a été décidé de mettre en place le plan mercredi seulement pour la prochaine année scolaire. Marie-Pierre Baroux indique qu'il y a actuellement 22 enfants au centre de loisirs du mercredi matin. Le centre de loisirs des vacances de Toussaint a accueilli 54 enfants.

Voirie : Laurent Metge-Toppin demande où en est l'étude du Département concernant le ralentissement du Fond de Blacé. Yves Mathieu répond que l'on attend toujours le devis. Il rappelle que le chiffrage portera sur un dos d'âne à l'entrée, un à la sortie du hameau et un plateau surélevé au carrefour de la rue du Bief. Fabrice Longefay pense qu'il faudrait organiser une réunion avec les riverains pour expliquer le projet et obtenir un accord de ceux qui auront à subir les nuisances.

Ancienne caserne des pompiers : Pas de décision prise pour l'instant, le sujet sera ré-abordé en commission.

Culture : Martine Morion informe qu'un spectacle gratuit pour enfants « Vénus au pays de Miro » aura lieu demain à 10h à la salle des fêtes. Ce spectacle a été proposé par la Médiathèque Départementale du Rhône. Dans le cadre du mois du film documentaire, la bibliothèque de Blacé propose gratuitement la projection du film Makala le mercredi 7 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.

Cérémonie du 11 novembre 2018 : Yves Mathieu rappelle que la cérémonie a lieu à 10h30. RDV pour tous les conseillers à 10h pour la mise en place. L'ensemble des familles des disparus pendant la guerre 14-18 a été invité. Le vin d'honneur aura lieu soit dehors dans le parc soit à l'ancienne caserne suivant la météo.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 19h00

Elections Européennes : Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Yves Mathieu demande à l'ensemble des conseillers de noter cette date.

Prochains conseils municipaux : 22/11/2018 et 10/01/2019